

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

11^{ème} Commission
N°CD-2017-7-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE,
INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Résumé : La coopération transfrontalière et le bilinguisme font partie intégrante des axes forts de la politique départementale. Le développement de nos territoires s'inscrit naturellement dans l'espace du Rhin supérieur. Il s'agit de donner à l'action transfrontalière une impulsion volontariste au regard des enjeux en termes d'économie, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de transport et d'emploi, de solidarité et de formation. Le Département s'attachera tout particulièrement à soutenir des initiatives phares en lien notamment avec la fermeture à venir de la centrale de Fessenheim et des projets qui contribuent au renforcement de l'attractivité de l'espace des Trois frontières.

L'accent sera également mis sur le développement du multilinguisme, afin de faire profiter la population haut-rhinoise du dynamisme de nos voisins allemands et suisses.

Pour 2018, le budget de la politique de coopération transfrontalière, européenne et internationale prévoit ainsi pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 269 500 € et un crédit de paiement de 313 975 € et, en recettes, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 75 792 € et une recette de 146 955 €.

La politique en faveur de la promotion du bilinguisme mobilisera pour la section de fonctionnement, en dépenses, une autorisation d'engagement de 3 799 500 € et un crédit de paiement de 1 727 000 €. Pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 15 000 € est prévue ainsi que les crédits de paiement correspondants.

La Commission européenne a publié une communication en octobre 2017, laissant apparaître que les régions frontalières, considérées comme des laboratoires d'intégration européenne à fort potentiel, rencontrent toujours encore des difficultés structurelles spécifiques : mobilité, questions législatives, règlementaires, linguistiques, etc.

Dans ce contexte particulier, le Département du Haut-Rhin s'emploie depuis de nombreuses années à relever les défis propres au Rhin Supérieur, en étant très présent sur les territoires, dans les instances de coopérations institutionnalisées et en déployant des efforts considérables pour la promotion du bilinguisme. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour vaincre les handicaps et tirer bénéfice de la position transfrontalière tout à fait spécifique du département, voisin de deux des régions les plus prospères en Europe : la Suisse du Nord-Ouest et le Bade-Wurtemberg.

En 2018, ces efforts seront renouvelés et porteront sur un large éventail de projets et de thématiques comme la prévention et le vieillissement actif, la mobilité, la sauvegarde de l'environnement, le développement durable, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Le budget primitif 2018 sera ainsi consacré :

- au renouvellement de nos engagements dans les différentes instances de coopération transfrontalière (Conseil Rhénan, Conférence du Rhin Supérieur, Infobests, etc...),
- à notre participation au fonctionnement du secrétariat conjoint du programme INTERREG V, à certains projets INTERREG, dont le projet « Société Civile » qui comprend l'animation du dispositif « Microprojets »,
- à notre partenariat dans diverses démarches transfrontalières,
- à la mise en œuvre du projet « GeoRhena »,
- à notre action européenne et à notre soutien au Bureau Alsace Europe de Bruxelles qui deviendra prochainement « Bureau Europe Grand Est »,
- à l'action internationale,
- à la promotion du bilinguisme.

Ce rapport présente les actions départementales prévues et donne le détail des budgets dédiés concernant :

- I. **La politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale**
- II. **La politique de promotion du bilinguisme**

I. POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le budget primitif de cette politique est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2018/ BP 2017 (en euros)	BP 2018/ BP 2017 (en %)	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	220 936	344 525	313 975	-30 550	-8,9%	269 500
Dépenses d'investissement	18 939	0	0	0		
Total dépenses (A)	239 875	344 525	313 975	-30 550	-8,9%	
Recettes de fonctionnement	85 615	169 046	146 955	-22 091	-13,1%	75 792
Total recettes (B)	85 615	169 046	146 955	-22 091	-13,1%	
Dépenses nettes (A-B)	154 260	175 479	167 020			

A. Coopération transfrontalière

Le Département du Haut-Rhin est partenaire des nombreuses structures de coopération existantes dans cet espace tri national et dans le sud du Rhin Supérieur. Instances de consultation, de coordination, de portage de projets communs, elles répondent toutes, à leur échelle, aux besoins spécifiques de ce territoire transfrontalier et de ses citoyens.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2018 AE (€)	BP 2018 CP (€)
Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur		21 863
Commission Agriculture-Environnement du Conseil Rhénan		2 000
Infobest Palmrain		14 500
Infobest Vogelgrun-Breisach – période 2018-2021	106 000	26 500
Infobest Vogelgrun-Breisach – reliquat période 2014-2017	6 000	6 000
Eurodistrict Trinationnel de Bâle - adhésion		200
Eurodistrict Trinationnel de Bâle - fonctionnement		21 873
Interreg V Rhin Supérieur – assistance technique		17 920
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » et soutien aux micro-projets		6 400
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » ETB	4 500	2 250
Interreg V Rhin Supérieur – projets à venir	10 000	5 000
Site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »		2 300
IBA « Imaginer et bâtir l'avenir »		40 000
Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières		10 000
RegioTriThena		400
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)		6 500
Projet Interreg V « GeoRhena »	8 000	23 000
Frais de traduction et/ou d'interprétariat		10 000
Total	134 500	216 706

Récapitulatif des recettes :	BP 2018 AE (€)	BP 2018 CP (€)
Infobest Vogelgrun-Breisach – reliquat période 2014-2017	6 000	6 000
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile » et soutien aux micro-projets	17 292	6 000
Projet Interreg V « GeoRhena »	52 500	134 955
Total	75 792	146 955

1. Soutien aux instances de coopération transfrontalière

a. Conférence du Rhin Supérieur (F812)

La Conférence du Rhin Supérieur est constituée de trois délégations, allemande, suisse et française, regroupant des représentants de l'Etat français, des Cantons Suisses, du Land Baden-Württemberg et des principales collectivités territoriales et structures intercommunales des trois territoires concernés. C'est une instance de concertation trinationale permettant d'aborder des problèmes inhérents à l'espace du Rhin supérieur et de proposer des solutions communes sur des thématiques très diversifiées comme l'aménagement du territoire, la santé, la culture, le sport, l'environnement, les transports, la jeunesse.

En 2017, ont ainsi été traités, par exemple, les difficultés liées aux travailleurs détachés, le manque d'accords transfrontaliers permettant de sécuriser les interventions de secours de proximité à l'étranger (SDIS particulièrement concernés), les mesures concernant le bien-être animal dans les élevages ou la concertation transfrontalière sur le SRADETT. La Conférence travaille en étroite collaboration avec les élus membres du Conseil Rhénan.

Elle est le relais local de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse, dont le Département est partie prenante depuis 2016.

Le Département participe au fonctionnement du secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur, chargé de la coordination des groupes de travail et d'experts, à hauteur de 21 863 € sur la base d'une convention-cadre qui sera renouvelée en 2019. Cette somme comprend 8 333 € de participation au Fonds de coopération (p.m. ces 8 333 € sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 (CPER)) permettant de soutenir des projets transfrontaliers issus de la Conférence.

b. Conseil Rhénan (F612)

Le Conseil Rhénan est une assemblée qui regroupe les élus locaux et régionaux des différents territoires du Rhin supérieur (Villes, Départements, Région, parlements des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Baden-Württemberg...) dans le cadre de quatre commissions :

- Agriculture - Environnement - Climat – Energie,
- Culture - Jeunesse - Formation – Sport,
- Transport - Aménagement du territoire - Aide en cas de catastrophe,
- Economie - Marché du travail - Santé.

Monsieur ADRIAN préside la Commission « Agriculture - Environnement - Climat - Energie » du Conseil Rhénan depuis 2015. En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 2 000 € pour l'organisation des réunions de cette commission.

c. INFOBEST Palmrain (F712)

La participation annuelle du Département au fonctionnement de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières « INFOBEST Palmrain » (52 158,05 € par an inscrits au CPER 2015/2020) prend la forme de la mise à disposition d'un chargé de mission recruté par le Département du Haut-Rhin et d'une participation financière complémentaire, évaluée à 14 500 € pour l'année 2018.

d. INFOBEST Vogelgrun-Breisach (F812)

La convention relative au fonctionnement de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach sera renouvelée en 2018 pour la période 2018/2021. La participation départementale demeurera inchangée (26 500 € annuels dont 3000 € inscrits au titre du CPER 2015/2020).

En dépenses, il convient d'inscrire une autorisation d'engagement de 106 000 € pour les quatre années de la nouvelle convention ainsi que 26 500 € en crédits de paiement pour l'année 2018.

En outre, la convention 2014-2017 devrait faire apparaître un reliquat d'environ 40 000 €. A ce titre, le Département devrait disposer d'environ 6 000 € qui seront reversés à l'Infobest pour couvrir les frais de fonctionnement exceptionnels (déménagement, achat de mobilier...). Les autres partenaires feront de même.

En dépenses et en recettes, il y a lieu de prévoir une autorisation d'engagement de 6 000 € et les crédits de paiement correspondants.

e. Eurodistrict trinational de Bâle (ETB)

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) est une association regroupant des collectivités territoriales de l'agglomération de Bâle, active dans les domaines de l'aménagement du territoire (portage des projets « IBA » et « 3Land »), des transports ou encore de la société civile (animation d'un fonds de rencontre et participation au projet « Société civile »).

En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 200 € pour la cotisation 2018 (F615) et de 21 873 € au titre de la subvention annuelle de fonctionnement (F812).

2. Programme INTERREG V Rhin Supérieur

La Région Grand Est est autorité de gestion du programme INTERREG V « Rhin Supérieur ». Le Département du Haut-Rhin, associé à sa gouvernance, prend part au financement de l'assistance technique du programme et participe au projet « Société civile ».

a. Assistance technique (F812)

Le Département participe au financement du projet relatif à l'« assistance technique » du programme. Celui-ci comprend les frais de personnel des agents mobilisés, les frais liés à l'organisation de réunions, les évaluations. Cette opération est également inscrite au CPER 2015/2020. En dépenses, il y a lieu de prévoir 17 920 € en crédits de paiement pour l'année 2018.

b. Projet « Société civile » et soutien aux microprojets (F812)

Le Département est partenaire du projet INTERREG V « Société civile », qui vise à faire se rencontrer les citoyens du Rhin supérieur et à les inciter à mener des projets en commun, par exemple sous forme de « microprojets ».

L'Eurodistrict de Fribourg Centre Sud Alsace bénéficie, à ce titre de 100 000 €. Le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et le Département du Haut-Rhin assurent le suivi des demandes de cofinancement.

En dépenses, il y a lieu de prévoir 6 400 € en crédits de paiement au titre du projet « Société civile » pour l'année 2018, afin notamment d'assurer l'organisation d'un « dialogue citoyen » par le Département et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald sur le thème du sport.

En parallèle, le projet devrait générer des recettes de 2018 à 2020. A cet effet, en recettes, une autorisation d'engagement pluriannuelle 2018/2020 de 17 292 € et une recette de 6 000 € pour 2018 sont prévues.

Par ailleurs, le Département apportera un cofinancement de 4 500 € à l'ETB pour sa participation à ce même projet « Société civile » pour les années 2018 et 2019.

En dépenses, une autorisation d'engagement pluriannuelle 2018/2019 de 4 500 € et un crédit de paiement de 2 250 € pour 2018 sont prévus.

c. Projets INTERREG V (F812)

Il importe de disposer d'une réserve de crédits pour pouvoir intervenir en cofinancement de projets INTERREG qui émergeraient en cours d'année 2018. En dépenses, il convient de prévoir une autorisation d'engagement pluriannuelle 2018/2019 de 10 000 € et un crédit de paiement de 5 000 € au titre de 2018.

d. Site Internet du projet INTERREG III « Deux rives, trois ponts » (F612)

Le site internet du projet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir », dont le Département était le porteur, a été financé dans le cadre du programme INTERREG III. Pour l'hébergement, la refonte et l'actualisation de certains éléments de ce site assurés par la Société ADISTA, des crédits sont nécessaires en 2018. En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 2 300 €.

3. Le Département, partenaire impliqué de divers projets et démarches transfrontaliers

a. La démarche « IBA Basel 2020 » (F812)

Le projet « IBA Basel 2020 » (*Internationale Bauaustellung* ou « Inventer et Bâtir l'Avenir » en français) est porté par l'ETB (Eurodistrict trinational de Bâle).

L'IBA Basel est la première à dépasser les frontières, ce qui a d'ailleurs inspiré son slogan : « Au-delà des frontières, ensemble – *Gemeinsam über Grenzen wachsen* ».

La période 2017 - 2020 est consacrée à la réalisation des 22 projets et groupes de projets « nominés » autour de trois thématiques :

- Paysages « découvrir, développer et utiliser les qualités des espaces libres ». Exemple de projet labellisé : Voie verte Bâle-Huningue,
- Ville « associer mobilité et développement urbain ». Exemple de projet labellisé : Tram 3 Bâle - Saint-Louis,
- Vivre ensemble « concevoir l'avenir ensemble ». Exemple de projet labellisé : 3Land.

Le Département a confirmé en 2017 son engagement dans la démarche « IBA Basel 2020 » en signant une convention prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 40 000 € pour ce projet de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021.

En dépenses, il convient de prévoir 40 000 € en crédits de paiement pour ce projet en 2018.

b. Le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT) (F712)

Le FSIT est un dispositif financier créé par le Département pour financer des petits projets transfrontaliers locaux. En 2017, il a permis d'accompagner des projets pour un montant total de 8 000 € dont les journées de l'architecture ou encore « l'île aux enfants » animation franco-allemande à destination des enfants. En dépenses, il est proposé d'inscrire 10 000 € en crédits de paiement.

c. La RegioTriRhena (F612)

La RegioTriRhena est une association trinationale qui s'entend de plus en plus comme « le réseau économique du Sud du Rhin supérieur ». Elle regroupe essentiellement la Regio Basiliensis, côté suisse, la RegioGesellschaft Schwarzwald Oberrhein, côté allemand et l'ADIRA, côté français, depuis la mise en sommeil de la Regio du Haut-Rhin, fin 2016. Elle organise principalement des rencontres de représentants du monde économique (visites d'entreprises, petits déjeuners thématiques, ...).

Monsieur ADRIAN est le nouveau Président de l'association depuis l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017. En dépenses, il y a lieu de prévoir 400 € au titre de la cotisation 2018.

d. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) (F612)

La MOT apporte une expertise et une veille sur les projets transfrontaliers. Le Département en est membre depuis 2006. En dépenses, il y a lieu de prévoir 6 500 € en crédits de paiement pour la cotisation 2018.

4. Le projet INTERREG V « GeoRhena » (F815)

La manifestation officielle de lancement du Géoportail du projet « GeoRhena » s'est déroulée à l'Hôtel du Département du Haut-Rhin le 30 mai 2017, en présence des cofinanceurs, des représentants administratifs transfrontaliers, des membres du Réseau des Acteurs des Territoires de Vie et de la presse. Les actions de communication visant à faire connaître les nombreuses fonctionnalités de l'outil sont une priorité forte. Parallèlement, la pérennisation de ce projet après juin 2018 fait depuis plusieurs mois l'objet d'un travail approfondi de la part du groupe d'experts GeoRhena et du Département.

Pour couvrir les dépenses du projet Interreg V GeoRhena dont le Département est porteur, il convient de prévoir un montant de 23 000 € : 15 000 € pour les mois de janvier à juin 2018 (fin du projet Interreg V) et 8 000 € pour les six derniers mois de cette même année, pour permettre à GeoRhena de fonctionner à minima, c'est-à-dire de prendre en charge les frais d'hébergement, de maintenance et d'assistance du géoportail ainsi que les frais courants.

Pour les six premiers mois de 2018, il y a lieu de prévoir 82 455 € en recettes des partenaires et du programme Interreg V, conformément au calendrier de réalisation prévu. Pour les six derniers mois de 2018, 52 500 € sont à prévoir en recettes afin de couvrir les frais de personnel et du géoportail GeoRhena.

En dépenses, il est proposé l'inscription d'une autorisation d'engagement de 8 000 € et d'un crédit de paiement de 23 000 €. En recettes, il est prévu l'inscription d'une autorisation d'engagement de 52 500 € et d'une recette de 134 955 € pour 2018.

5. Frais de traduction et/ou d'interprétariat (F612)

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 10 000 € afin de faire face aux dépenses de traduction de documents ou d'interprétation de réunions.

En résumé, au titre de la coopération transfrontalière, il y a lieu de prévoir, en section de fonctionnement :

- **en dépenses :**
 - o **une autorisation d'engagement de 134 500 € ;**
 - o **des crédits de paiement à hauteur de 216 706 € ;**
- **en recettes :**
 - o **une autorisation d'engagement de 75 792 € ;**
 - o **des crédits de paiement à hauteur de 146 955 €.**

B. Action européenne

L'action du Département vise à faire connaître l'Europe, via des actions de sensibilisation et à optimiser le recours aux financements européens. Pour cela, le Département s'appuie notamment sur le Bureau Alsace Europe et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2018 AE (€)	BP 2018 CP (€)
Mission Europe		1 500
Bureau Alsace Europe	135 000	45 000
Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)		2 500
Total	135 000	49 000

1. Fonctionnement de la Mission Europe (F612)

Afin de permettre au Département de continuer à assumer un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets européens situés dans le Haut-Rhin, il y a lieu de prévoir 1 500 € en crédits de paiement, en dépenses, au titre du fonctionnement de la Mission Europe. Ce montant permet d'animer le réseau Europe et d'accueillir ponctuellement des spécialistes thématiques afin d'avoir des éclaircissements ponctuels sur de possibles financements communautaires pour certaines de nos politiques départementales.

2. Bureau Alsace Europe / Bureau Europe Grand Est (BEGE) (F812)

Suite à la fusion des Régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, le comité de pilotage du Bureau Alsace Europe a validé le principe d'une évolution vers un Bureau Europe Grand Est basé sur le modèle associatif et partenarial alsacien. Les modalités pratiques (partenariat élargi, budget, missions, etc...) de cet élargissement, qui devrait être effectif au 1^{er} janvier 2018, sont actuellement à l'étude et feront l'objet d'une nouvelle convention triennale. Le montant de la participation départementale reste inchangé.

En dépenses, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de 135 000 € pour la période 2018 - 2020 et un crédit de paiement de 45 000 € au titre de 2018.

3. Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) (F712)

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes grâce à des expositions, des animations scolaires et des conférences-débats. Un partenariat avec cette structure a été initié depuis 2008 et un soutien départemental de 2 500 € est sollicité pour 2018 (identique à 2017). Plus de 230 interventions ont été organisées en milieu scolaire, permettant de sensibiliser plus de 5 850 jeunes Haut-Rhinois.

En dépenses, il est prévu l'inscription d'un crédit de paiement de 2 500 €.

En résumé, au titre de l'action européenne, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 135 000 € et d'un crédit de paiement de 49 000 €.

C. Action internationale (F614-F714)

Le Département du Haut-Rhin est impliqué depuis de longues années au côté de l'AFDI du Haut-Rhin (Agriculteurs Français et Développement International) et avec l'aide de l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement), devenu GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement) dans la mise en œuvre de projets dans le Cercle de Yanfolila au Mali et à Kombissiri au Burkina Faso. Par ailleurs, nous poursuivons notre partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2018 CP (€)
Cotisation à GESCOD	100
Frais d'accueil liés aux partenariats au titre de la coopération décentralisée	5 000
Projets de coopération décentralisée	30 000
Total	35 100

1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw (Pologne)

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2018, il est notamment prévu de nous rendre en Pologne pour la réunion annuelle du Comité Mixte, composé d'élus du Département et du Powiat. Des frais de partenariats internationaux, d'un montant de 5 000 €, sont prévus pour les missions organisées dans ce cadre.

2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila (Mali)

En 2018, il est proposé d'inscrire 30 000 € pour la poursuite des actions menées dans le Cercle de Yanfolila au Mali, pour la lutte contre la désertification rurale, la diversification des cultures et le maintien d'un service technique intercommunal.

3. Cotisation à Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement (GESCOD)

Le GESCOD met ses compétences à disposition du Département dans le cadre du partenariat noué avec le cercle de Yanfolila au Mali. A ce titre, le Département s'acquittera d'une cotisation de 100 € pour l'année 2018.

En résumé, au titre de l'action internationale, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 35 100 € pour la section de fonctionnement, en dépenses.

D. Divers

Le Tableau de bord de Veille des Territoires est une plateforme d'information sur l'actualité socio-économique haut-rhinoise. Pour faire face aux dépenses directes liées à l'acquisition des données nécessaires (auprès de l'INSEE et de la DREAL) à la mise à jour des statistiques du tableau, il y a lieu d'inscrire un crédit de paiement de 5 700 €. Par ailleurs, pour honorer la cotisation 2018 à la Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics d'Alsace, il y a lieu d'inscrire un montant de 7 469 €.

Récapitulatif des dépenses :	BP 2018 CP (€)
Tableau de bord de Veille des Territoires - Mise à jour des statistiques (dépenses directes)	5 700
Cotisation à la cellule économique du bâtiment et des travaux publics (subventions)	7 469
Total	13 169

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 13 169 €.

II. POLITIQUE DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Le budget primitif de cette politique est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2018/ BP 2017 (en euros)	BP 2018/ BP 2017 (en %)	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 674 544	1 737 000	1 727 000	- 10 000	-0,6%		3 799 500
Dépenses d'investissement	0	15 485	15 000	- 485	-3,1%	15 000	
Total dépenses	1 674 544	1 752 485	1 742 000	-10 485	-0,6%		

A. Fonctionnement

1. Dépenses contractualisées par conventions (E858)

a. Convention État/Région/Département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin 2015-2018

Le Département est un acteur majeur de la promotion du bilinguisme et de la langue régionale. D'ambitieux objectifs ont été fixés en commun par les cosignataires de la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030 (Région, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Etat et Rectorat).

Une seconde convention dénommée « Convention opérationnelle portant sur la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace - période 2015-2018 » signée par les mêmes partenaires, s'achèvera le 31 août 2018. Sous réserve d'un nouvel accord commun entre tous les signataires, elle sera suivie par une nouvelle convention qui débutera le 1^{er} septembre 2018. Les priorités sont encore à définir mais elles devraient préciser les actions concrètes pour répondre au manque de professeurs bilingues notamment dans les cursus primaires (maternelles et élémentaires) ainsi que les modalités d'apprentissage de la langue régionale dans sa version dialectale, l'alsacien.

Pour 2018, il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 1 000 000 € qui sera versé en deux parties :

- la première pour honorer les engagements pris dans le cadre de la convention opérationnelle 2015-2018 jusqu'au 31 août 2018, soit 650 000 €,
- la seconde en prévision d'un versement financier dans le cadre d'une nouvelle convention opérationnelle pour la période de septembre à décembre 2018, soit 350 000 €.

Il est proposé l'inscription d'une autorisation d'engagement pluriannuelle d'un montant de 3 M€ pour la poursuite de la participation du Département à la politique plurilingue régionale sur la période 2019/2021 ainsi qu'un crédit de paiement de 1 000 000 € pour 2018.

b. Aides à l'enseignement bilingue hors contrats dans les établissements privés

Ces soutiens annuels permettent le fonctionnement de classes ou de sections bilingues dont les professeurs ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale dans les premiers et second degrés d'établissements et d'associations privés proposant un cursus bilingue.

Il est prévu d'inscrire une autorisation d'engagement pluriannuelle 2018/2019 de 600 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 600 000 €.

c. L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace et de Moselle - OLCA

Porté par la Région Grand Est en partenariat avec les deux Départements alsaciens, l'OLCA a pour objectif de promouvoir et de développer l'usage de la langue régionale d'Alsace à tous âges et dans tous les domaines de la vie sociétale. Une convention pluriannuelle 2015-2018, signée le 1er juin 2015 entre l'OLCA et les trois collectivités, s'achèvera le 31 août 2018.

Sous réserve d'un nouvel accord commun entre les signataires, elle sera suivie par une nouvelle convention qui débutera le 1er septembre 2018. Les priorités sont encore à définir mais elles devraient préciser les actions concrètes pour développer au quotidien la langue régionale dans sa version dialectale, l'alsacien. Des interventions spécifiques sur des territoires ciblés devraient également faire parties des objectifs confiés à l'OLCA ainsi que la formation d'intervenants pour les écoles primaires et pour les structures de la petite enfance et du périscolaire.

Pour 2018, il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 66 500 € qui sera versé en deux parties :

- la première pour honorer les engagements pris dans le cadre de la convention opérationnelle 2015-2018 jusqu'au 31 août 2018, soit 44 500 €,
- la seconde en prévision d'un versement financier dans le cadre d'une nouvelle convention pour la période de septembre à décembre 2018, soit 22 000 €.

Il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement pluriannuelle de 199 500 € pour la poursuite de la participation du Département à la politique plurilingue régionale 2019/2021 ainsi qu'un crédit de paiement de 66 500 €.

2. Mesures d'accompagnement en faveur du bilinguisme à destination des communes et intercommunalités (E758)

Ces mesures concernent deux actions :

- le forum jeunesse de la langue régionale « Bilingo », porté par la Ville de GUEBWILLER, dont les axes forts sont l'éducation, la culture, l'économie et la tradition régionale. Un montant de 14 000 € est sollicité annuellement par la commune,
- les conventions « territoire bilingue » qui consistent à contractualiser avec les communes prêtes à s'engager dans un certain nombre d'actions éducatives, culturelles, économiques et sociales pour le développement de la langue et de la culture régionales. Un montant de 5 000 € est demandé.

3. Aides en faveur d'autres établissements publics locaux scolaires (E758)

Les actions financées concernent :

- la promotion d'animations théâtrales ou musicales en faveur des collèges qui proposent des ateliers aux élèves bilingues. Un crédit de 15 000 € est proposé,
- le financement de livres et divers outils pédagogiques en allemand pour les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges créant une section bilingue. Un montant de 2 500 € est sollicité.

4. Aides en faveur des associations culturelles qui œuvrent aux côtés du Département pour la promotion du bilinguisme (E758)

Ces aides concernent principalement les grandes associations à vocation régionale qui participent à la mise en œuvre des conventions signées avec l'Etat et l'Education nationale et qui assurent une animation territoriale (ELTERN Alsace, Fédération Alsace Bilingue). Un crédit de 19 000 € est demandé.

5. Fonctionnement courant Promotion du bilinguisme (E658)

Un crédit de 5 000 € est sollicité pour la réalisation et/ou la diffusion d'outils de communication pour la promotion du bilinguisme.

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 3 799 500 € et d'un crédit de paiement de 1 727 000 €.

B. Investissement (E258)

Le soutien à l'investissement dans le domaine de la promotion du bilinguisme concerne deux types d'actions :

- les mesures d'accompagnement aux actions des communes et des intercommunalités en faveur du bilinguisme notamment lors de l'ouverture d'un nouveau site bilingue, à travers une signalétique bilingue,
- la promotion des « territoires bilingues » exemplaires : cette méthode par contractualisation avec les communes et les établissements de coopération intercommunales pourrait intervenir dès 2018 comme principal biais de soutien pour l'aménagement de locaux et la signalétique bilingue envisagés par ces dernières. Ces actions complètent celles envisagées en fonctionnement dans le cadre des mêmes conventions.

En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 15 000 € et d'un crédit de paiement de 15 000 €.

La Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 novembre 2017.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :

en dépenses :

- en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 269 500 € et un crédit de paiement de 313 975€,

en recettes :

- en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 75 792 € et une recette de 146 955 €,

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique en faveur de la promotion du bilinguisme :

en dépenses :

- en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 3 799 500 € et un crédit de paiement de 1 727 000 €,
 - en investissement, une autorisation de programme de 15 000 € et un crédit de paiement de 15 000 €,
- ❖ d'approuver le présent rapport selon les modalités énoncées en annexes 1 et 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT